

TOUT SAVOIR sur l'apprentissage



Vendeur magasinier

III Quelles formations aux CFA de la Chambre de Métiers des Côtes d'Armor ?

Nom de la formation	Origine scolaire	Site de formation	Niveau de diplôme
Contrat d'apprentissage CAP Vendeur Magasinier en Pièces de Rechange et Equipements Automobiles - 2 ans 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 13 semaines de formation au CFA/an	<ul style="list-style-type: none">• Dima• 3^e• en 1 an pour les titulaires d'un diplôme de même secteur professionnel	Dinan	5
Contrat de professionnalisation* CQP Conseiller de Vente Confirmé en Pièces de Rechange et Accessoires - 14 mois 16 semaines de cours au CFA	<ul style="list-style-type: none">• CAP Vendeur magasinier ou CAP Vente• BAC Pro Logistique• BAC Pro Maintenance• BAC Pro Commerce	Dinan	4

* Nous consulter



III Quelles sont les conditions pour entrer en apprentissage ?

Avoir entre 16 et 30 ans inclus

- Au lendemain des 15 ans sous réserve que la classe de 3^e ait été effectuée en totalité.
- A partir de 16 ans et jusqu'à la veille des 31 ans. Plus de 31 ans, nous consulter.
- Vous aurez 15 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, nous consulter.

Trouver un maître d'apprentissage

- Par des candidatures spontanées auprès des entreprises, en effectuant des stages découverte, en consultant les offres sur le site de Bretagne Alternance (www.bretagne-alternance.com) et en y déposant son CV...
- En contactant le CFA du Campus de Dinan au 02 96 76 27 49, qui peut vous mettre en relation avec une entreprise.

Candidater au CFA

- Télécharger la fiche de candidature sur le site www.cfa-cotesdarmor.fr ou la retirer au CFA.
- La compléter avec le futur employeur et la transmettre au CFA. Cette fiche permet de pré-inscrire le jeune dans l'une de nos sections. Les fiches de candidature sont traitées par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles.

Demander un contrat d'apprentissage

C'est à l'employeur de faire la demande du contrat à partir du mois de mai auprès du service Apprentissage de la Chambre Consulaire dont il dépend (CCI ou Chambre de Métiers).



Lorsque le contrat d'apprentissage est signé et visé par le CFA, l'inscription est définitive et officielle.

TOUT SAVOIR sur l'apprentissage



III Signature du contrat

Le contrat d'apprentissage peut être signé entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre.

III Période d'essai

Période d'une durée de 45 jours consécutifs ou non de formation pratique en entreprise, durant laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties. Au-delà, la rupture du contrat ne sera possible qu'après l'accord des deux parties : l'employeur et l'apprenti-e (ainsi que les représentants légaux pour les mineurs).

III Congés

Le contrat d'apprentissage donne droit à 5 semaines de congés payés par année complète travaillée.

III Quelle rémunération ?

APPRENTISSAGE	CAP	Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus**
	1 ^{re} année		25 % du Smic	41 % du Smic
2 ^e année		37 % du Smic	49 % du Smic	61 % du Smic

* Salaire minimum sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

** % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est supérieur au SMIC.

CONTRAT DE PRO	Bénéficiaires	Droit général	Au moins titulaires d'un diplôme (BAC Pro) ou titre professionnel de niveau IV
	Moins de 21 ans		55 % du Smic
De 21 ans à moins de 26 ans		70 % du Smic	80 % du Smic
26 ans et plus		100 % du Smic (sans être inférieur à 85 % du Salaire Minimum Conventionnel)	

III Quelles aides pour les entreprises ?

Toutes les informations sur le site www.bretagne.bzh ou www.apprentissage.gouv.fr

III Quelles aides pour les apprentis ?

Elles sont versées par la Région Bretagne

- Aide au Premier équipement professionnel CAP : 60 €
- Aide Argoat 2018 (Hébergement, Restauration et Transport)

	Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus
Niveau 3: BTS	800 €	650 €	400 €
Niveau 4: Bac pro			
Niveau 5: CAP		550 €	

Espace Info Métiers

Campus de Dinan
La Croix Fresche Blanc - BP 43155
22103 Dinan Cedex

Tél. : 02 96 76 27 49/cercap@cma22.fr
cfa-cotesdarmor.fr

